



SOMMAIRE

|  | Pages |
|--|-------|
| <i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>                 |       |
| <i>Discussion générale (suite)</i>                 |       |
| <i>Discours de M. Prado Vallejo (Equateur) . .</i> | 1     |
| <i>Discours de M. Grégoire (Luxembourg) . . .</i>  | 6     |
| <i>Discours de M. Zoromé (Haute-Volta) . . . .</i> | 9     |

*Président:* M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. PRADO VALLEJO (Equateur) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale permet de bien augurer de cette session qui se tient en un moment difficile pour la paix mondiale; nous espérons que les Nations Unies parviendront à adopter des résolutions qui renforcent l'esprit de collaboration internationale et permettent aux peuples de retrouver la tranquillité. Permettez-moi de m'associer à tous ceux qui vous ont déjà félicité pour votre élection.

2. Permettez-moi également de rappeler que l'Organisation des Nations Unies n'a pas d'autre raison d'être que la paix. Elle a été créée pour préserver l'humanité du fléau de la guerre et c'est à cette fin que les nations ont décidé de mettre en commun leurs efforts en se fondant sur les principes du respect mutuel et de la justice. Nos peuples ont pensé qu'un monde de paix et de sécurité serait celui que cette génération connaîtrait, grâce à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies et grâce à la coopération de tous les Etats, pour la réalisation des objectifs communs énoncés dans la Charte. C'est ainsi que nous avons élaboré des formes d'action destinées à maintenir la paix et la sécurité internationales, et que les Etats ont affirmé une fois de plus leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans l'égalité des peuples, dans les principes de la justice et du droit, en même temps qu'ils ont proclamé leur ferme volonté de promouvoir le progrès social et d'élever les niveaux de vie dans une conception plus large de la liberté.

3. La création de l'Organisation des Nations Unies a donc marqué l'ouverture d'une ère nouvelle pour l'humanité tourmentée. Mais, si nous analysons aujourd'hui la situation d'une âme sereine, nous nous interrogeons et nous nous demandons si ces objectifs ont été atteints, si la paix et la sécurité sont garanties, si la conduite internationale repose fermement sur la justice et sur le droit, si le bien-être social est de nos jours une réalité indéniable et si la liberté et les

droits de l'homme régissent pleinement notre communauté de nations.

4. Vous connaissez tous fort bien la réponse. Notre conscience nous dit que beaucoup de ce que nous avons proclamé est resté lettre morte. Des hommes et des peuples qui méritent de vivre dans la paix et de jouir du bien-être de la civilisation, sans connaître la peur, continuent de lutter avec un acharnement extraordinaire et meurent sur des champs de bataille, ensevelis sous les bombes, ou annihilés par des moyens de destruction massive.

5. Nulle part la haine ne désarme. Les Etats se préparent à la guerre et un équilibre armé instable fait à peine reculer l'ombre menaçante d'une troisième conflagration mondiale qu'un incident futile pourrait déchaîner. Dans certaines parties du monde, des gouvernements et des peuples se menacent de destruction mutuelle et, encore qu'en ces derniers temps la tension semble avoir décliné entre les deux grands blocs antagonistes, l'incertitude demeure.

6. C'est pourquoi nous pouvons nous poser la question suivante: qu'avons-nous apporté à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs de paix et de sécurité? En tant que représentant d'un peuple qui a placé sa confiance dans la solution pacifique des différends, je dois dire, avec toute l'objectivité et la sérénité qui conviennent que, pour une bonne part et sans aucun doute, la responsabilité de cette situation angoissante incombe au premier chef aux grandes puissances, qui agissent en fonction de leurs propres intérêts économiques et politiques et recherchent une exploitation inéquitable des richesses mondiales. La poursuite de la guerre incompréhensible du Viet-Nam, et cela contre la sagesse de l'opinion des peuples, ne peut s'expliquer autrement; c'est ainsi également qu'au Proche-Orient s'est produit un affrontement aussi grave que dangereux derrière lequel on entrevoit le jeu des intérêts économiques et politiques opposés que les grandes puissances entretiennent dans cette région du monde. C'est ainsi encore que l'on constate qu'en Amérique un gouvernement communiste se permet de jeter un défi à la conscience démocratique et à nos libres institutions et, des Antilles, proclame bien haut la subversion et entretient la guérilla, parce qu'il sait fort bien qu'il peut compter sur l'appui armé d'une grande puissance.

7. L'Organisation des Nations Unies vient de parcourir une des étapes les plus critiques de son histoire depuis la seconde guerre mondiale. Le recours à la force armée a provoqué un affrontement des positions dans une région extrêmement vulnérable, le Proche-Orient, et cet affrontement pourrait fort bien dégénérer en une conflagration dont les

conséquences seraient immenses et imprévisibles, les événements de juin 1967 ayant entraîné une grave rupture de la paix et de la sécurité internationales.

8. C'est pour cela que l'Equateur, aux côtés d'autres pays d'Amérique latine, a présenté à la cinquième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale un projet de résolution<sup>1/</sup> qui proclamait le respect des principes fondamentaux du droit international, favorisait une solution juste et équitable du problème arabo-israélien et visait à établir une paix stable et durable au Proche-Orient. Les aspects essentiels de ce projet de résolution, que je me permets de rappeler, parce que sa mise en application permettrait d'apporter une solution au problème, étaient les suivants: a) retrait des troupes israéliennes et retour au statu quo de juin 1967; b) cessation de l'état de belligérance existant dans la région, ce qui signifie: la pleine reconnaissance de la personnalité et des droits de l'Etat israélien ainsi que des Etats arabes, et le recours aux moyens pacifiques de règlement des différends comme le prévoit la Charte; c) intervention du Conseil de sécurité pour surveiller le retrait de ces troupes, garantir à Israël la libre navigation sur les voies maritimes internationales de la région, parvenir à une solution convenable et entière du problème des réfugiés ainsi que garantir l'inviolabilité du territoire et l'indépendance politique des Etats de la région; d) établissement d'un régime international pour la ville de Jérusalem.

9. Certes, on n'a pas encore trouvé une formule qui soit unanimement acceptable pour résoudre le problème arabo-israélien, mais la résolution adoptée par l'Assemblée générale [2254 (ES-V)] a dénoncé comme nulles les mesures prises par Israël pour modifier le statut de la ville de Jérusalem, et a confirmé le maintien en vigueur de la décision adoptée par l'Assemblée à l'égard de ce pays pour qu'il renonce à toute initiative de nature à modifier ce statut. De même, les discussions qui ont eu lieu à l'Organisation des Nations Unies ont confirmé que demeurent en vigueur les principes fondamentaux du droit, parmi lesquels il convient de relever:

1) Aucun ordre international stable ne peut reposer sur la menace de recourir à la force ou le recours à la force. On ne compte plus le nombre des proclamations qui s'élèvent contre le principe de la conquête territoriale et le maintien de l'occupation des territoires en tant que moyens de pression pour de futurs traités de paix ou des négociations à venir. A cet égard, il a été reconnu de façon indubitable que le principe de l'interdiction de la menace de recourir à la force ou du recours à la force est devenu une règle obligatoire du droit international — jus cogens — depuis la signature du Pacte Briand-Kellogg, en 1928, règle qui a été confirmée par la suite en Amérique, dans le traité pour prévenir la guerre auquel est attaché le nom de Saavedra Lamas<sup>2/</sup>, et affirmée également dans la Charte des Nations Unies et dans celle de l'Organisation des Etats américains.

2) La condamnation du recours à la force et l'illégitimité des conquêtes territoriales. En conséquence, la restitution des territoires occupés par la force.

3) La reconnaissance du droit de navigation sur les voies maritimes d'intérêt international, en sauvegardant le droit qu'ont les Etats riverains de fixer l'étendue de leurs eaux territoriales selon des critères pratiques et en fonction de la nécessité de défendre et de protéger les richesses maritimes.

4) Le caractère obligatoire du recours aux moyens pacifiques pour la solution des différends internationaux; c'est en tenant compte de ce principe que l'Equateur a suggéré la création d'une commission permanente de médiation qui, dans le cas arabo-israélien, constituerait un organisme précieux pour la recherche d'une solution juste et satisfaisante.

5) Enfin, la reconnaissance pleine et entière de la compétence de l'Assemblée générale, conformément aux Articles 10, 11 et 14 de la Charte, pour connaître de toute situation mettant la paix en danger et pour recommander les moyens appropriés d'en chercher la solution.

10. Se fondant sur ces principes, ma délégation persiste à penser que les Nations Unies devront poursuivre leurs efforts jusqu'à ce qu'une solution durable soit trouvée. L'Equateur offre à cette fin toute sa contribution.

11. La guerre du Viet-Nam continue de constituer un défi lancé au sens commun et aux aspirations de l'humanité. Cette guerre doit prendre fin. La conscience du monde l'exige. Tandis qu'en d'autres parties du monde les hommes meurent de faim et de misère, là-bas d'énormes sommes d'argent sont consacrées à l'anéantissement de populations par les moyens les plus modernes de destruction. On ne comprend pas que les parties au conflit ne se sentent pas guidées par la raison pour ouvrir le dialogue, et l'on ne peut trouver de justifications à leur attitude. L'Organisation des Nations Unies ne peut continuer à jouer le rôle de spectateur d'une tragédie qui émeut l'humanité et met en danger la paix et la sécurité internationales.

12. En conséquence, l'Equateur apporte son soutien aux démarches entreprises par Sa Sainteté Paul VI et par le Secrétaire général des Nations Unies pour mettre fin à la guerre du Viet-Nam. Mon gouvernement a suivi avec une attention particulière l'échange de messages qui a eu lieu à la fin de l'année dernière entre le Secrétaire général et le représentant des Etats-Unis. C'est notre intime conviction, et nous tenons à la réaffirmer, que la poursuite de cette guerre représente un danger imminent pour la paix du monde, sans parler des pertes effrayantes en vies humaines, en biens et en ressources qu'elle entraîne. Que ce soit en usant de son vote ou en participant aux débats, l'Equateur est prêt à apporter sa contribution, dans la mesure de ses moyens, à la recherche d'une paix juste et durable au Viet-Nam, pays dont le peuple a connu et connaît d'indicibles souffrances.

13. Le désarmement constitue un problème qui préoccupe profondément l'humanité. Malgré les efforts déployés par les Nations Unies, on n'a jusqu'ici obtenu que de maigres résultats. Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts, étant entendu que l'objectif essen-

<sup>1/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session extraordinaire d'urgence, Annexes, point 5 de l'ordre du jour, document A/L.523/Rev.1.

<sup>2/</sup> Traité pour prévenir la guerre, signé à Rio de Janeiro (Brésil) le 10 octobre 1933.

tiel de l'humanité est de réaliser le désarmement non seulement en raison du danger immédiat que représente pour la paix l'augmentation des armements, mais aussi parce qu'il menace l'amélioration des conditions de vie des peuples.

14. Cette course aux armements s'est poursuivie dans diverses parties du monde, et elle semble, hélas, avoir commencé en Amérique latine; l'Equateur a dénoncé, dénonce une fois de plus et dénoncera encore les dangers que comporte une course de ce genre, tout particulièrement pour les pays de la région, car elle oblige à détourner d'immenses ressources économiques qui devraient bien plutôt être consacrées aux besoins de la grande majorité des populations souffrant de la misère et de la faim. Il est indispensable que l'Assemblée générale se prononce une fois de plus contre toute course aux armements, parce que cette course représente une atteinte à la paix, à la sécurité et au développement économique et social des peuples.

15. Je dois dire que c'est avec une vive satisfaction que nous avons accueilli l'accord annoncé entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement en vue de la conclusion éventuelle d'un traité d'interdiction de la prolifération des armes nucléaires. Il convient de rappeler les immenses efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et par le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement pour parvenir à un accord de cette nature. C'est de la prompte conclusion de ce traité que viendra la lumière qui fortifiera les espoirs de l'homme pour un désarmement général et complet. Je suis certain que ces puissances, conscientes du poids des responsabilités qui leur incombent, sauront surmonter rapidement toutes les difficultés qui subsistent encore et qui font obstacle à la conclusion de ce traité.

16. Dix-neuf pays d'Amérique latine, dont l'Equateur, ont soumis à l'examen de l'Assemblée l'inscription à son ordre du jour d'une question relative au traité d'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine [A/6676 et Add.1 à 4]. Ces pays ont ainsi donné suite à la résolution 22 (IV) adoptée à Mexico par la Commission préparatoire pour la dénucléarisation de l'Amérique latine. L'inscription de cette question à l'ordre du jour a pour objet de permettre aux représentants des Etats signataires d'expliquer à l'Organisation mondiale la portée et le sens de ce traité.

17. Sans préjudice des explications que fournira le représentant de l'Equateur compétent en la matière, je dois rappeler que, depuis 1962, mon pays a constamment soutenu qu'il convient d'interdire, en Amérique latine, la production, l'utilisation, l'installation, la réception ou le stockage d'armes nucléaires. Les travaux de la Commission préparatoire, dont les quatre sessions se sont tenues dans la ville hospitalière de Mexico, ont finalement abouti à la signature du Traité de Tlatelolco, le 14 février 1967. Il a fallu cinq ans de discussions, cinq ans d'intense activité, cinq ans d'efforts inlassables pour aboutir au résultat que les pays de l'Amérique latine présentent aujourd'hui au monde.

18. Ce traité, comme l'a fort bien dit le représentant de l'Equateur lors de la signature de l'instrument, rend impossible l'installation de bases nucléaires en Amérique latine. Il représente "le premier traité grâce auquel une région non seulement géographique, mais homogène sur le plan culturel, affirme sa volonté de rester à l'abri de cette terrible menace que représente la possession d'armes nucléaires". Ce traité vient compléter efficacement celui de Moscou car il prévoit les moyens d'empêcher les essais préalables à la production d'armes nucléaires dans le seul milieu — le milieu souterrain — que permet encore le Traité de Moscou<sup>3/</sup>. Comme il ne pouvait en être autrement, le Traité de Tlatelolco permet, grâce à des accords éventuels avec les puissances nucléaires ou les organismes internationaux, les explosions à des fins pacifiques tendant à la réalisation des grands travaux dont ont besoin les pays d'Amérique latine pour mettre fin au sous-développement.

19. L'objectif du traité, comme vous le savez, est de contribuer au désarmement général et complet. J'espère donc que l'Assemblée générale saura apprécier à sa juste mesure cet effort de l'Amérique latine comme une nouvelle preuve que les pays qui la composent désirent la paix universelle.

20. Le 19 décembre 1966, l'Assemblée adoptait la résolution 2222 (XXI), qui contient le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et demandait aux gouvernements dépositaires, c'est-à-dire les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique, d'ouvrir ce traité à la signature et à la ratification dans les plus brefs délais. Le traité a été signé le 27 janvier à Moscou, à Londres et à Washington. L'Equateur l'a signé immédiatement et je voudrais à ce propos rappeler les paroles de notre éminent secrétaire général:

"Je suis sûr que ce traité aura pour effet non seulement de réduire considérablement les risques de conflit dans l'espace, mais aussi d'améliorer la coopération internationale et les perspectives de la paix sur notre propre planète ... et le traité qui nous occupe aujourd'hui sont autant d'étapes décisives dans la marche de l'homme vers la paix et la sécurité internationales."

21. Je manquerais cependant à mon devoir si je ne joignais pas l'opinion de l'Equateur à celle de ce haut fonctionnaire, à savoir que le traité n'a pas fermé la porte aux activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique, puisque les activités spatiales font hélas! partie, d'ores et déjà, de la course aux armements. La recherche d'un accord sur le désarmement général et complet, qui comporterait également l'aspect essentiel que j'ai rappelé, en devient donc d'autant plus urgente.

22. Le travail accompli par la Commission du droit international mérite tous les éloges de ma délégation. Nous sommes à la veille de la réunion de la Conférence internationale qui étudiera le droit des traités, suprême conquête juridique qui permettra à l'humanité de disposer de normes exactes dans un domaine aussi

<sup>3/</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (Moscou, 5 août 1963).

important et d'assurer la coexistence pacifique en la fondant sur les bases irremplaçables du droit. Il me serait impossible de parler ici de toutes les dispositions approuvées par la Commission au sujet du droit des traités. Cependant, je ne saurais manquer de mentionner que, dans le savant projet de convention adopté par la Commission [893ème séance], figurent les principes fondamentaux pour lesquels, depuis bien longtemps, luttent les petits pays, et parmi eux l'Equateur. Ce projet dit qu'est nul tout traité dont la conclusion a été obtenue par la menace de recourir à la force ou le recours à la force, et cette déclaration équivaut à reconnaître pleinement une norme du droit international irréfragable qui est en vigueur depuis l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales.

23. Pour le continent américain, ce principe a été consacré dès la première Conférence internationale américaine qui s'est tenue à Washington en 1889, et réitéré dans de multiples conventions, résolutions et autres déclarations. C'est un principe sacré que celui de la condamnation du recours à la force, d'autant plus qu'il constitue la base même du droit international et des relations entre les peuples; c'est un principe sacré malgré les violations dont il a fait l'objet et dont l'Equateur lui aussi a été victime; c'est un principe qui doit être toujours respecté, comme l'a dit l'Assemblée générale à l'alinéa a du paragraphe 1 du dispositif de la résolution 2160 (XXI), qui affirmait que:

"une attaque armée d'un Etat contre un autre, ou l'emploi de la force sous toute autre forme contraire à la Charte des Nations Unies, constitue une violation du droit international, qui engage la responsabilité internationale".

L'Equateur, qui souffre encore des conséquences d'une agression de ce genre, espère que ces principes et la résolution évoquée ne demeureront pas lettre morte, mais que la noble aspiration à la justice leur donnera vie.

24. L'interdiction du recours à la force entraîne la nécessité de définir l'agression, question fondamentale liée à la paix et à la sécurité de l'humanité. Les tentatives faites depuis 1950 constituent d'utiles précédents qui permettront de parvenir à cette définition. L'Equateur est membre de la Commission chargée de cette tâche et apportera tout son concours à cette œuvre importante.

25. L'Equateur suit avec un intérêt particulier les travaux du Comité spécial chargé d'étudier les principes du droit international relatifs aux relations amicales et à la coopération entre Etats. Le développement progressif du droit international au moyen de ces études est une conquête fondamentale à laquelle tous les Etats doivent contribuer de façon efficace et permanente. Ces principes régissent la vie des peuples; il importe par conséquent d'en définir au mieux la portée et la teneur.

26. L'égalité juridique des Etats est la base de la coexistence pacifique. Tout comme il faut respecter strictement les principes et les normes du droit international généralement reconnus et s'acquitter en toute bonne foi des obligations découlant des traités internationaux librement acceptés, de même il faut déclarer

nul tout traité à l'élaboration duquel l'une des parties aurait participé de mauvaise foi.

27. Il est essentiel également de réaffirmer le principe selon lequel les Etats doivent régler leurs différends par des voies pacifiques, pour ne pas mettre en danger la paix et la sécurité internationales ni la justice. Mais si nous souhaitons sincèrement que ces voies soient efficaces, nous devons dire aussi que le règlement pacifique s'applique à toutes les controverses, de quelque nature qu'elles soient. De même, aussi longtemps que l'on n'aura pas prévu la possibilité d'aboutir à un règlement pacifique par l'un des moyens prévus par la Charte, et non sur l'initiative de l'une seulement des parties au différend, on n'aura pas avancé beaucoup dans la voie du développement progressif de ce principe.

28. La déclaration contenue dans la résolution 2131 (XX) représente la pierre angulaire de l'interdiction de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats et de la protection de leur indépendance et de leur souveraineté. Cette résolution de l'Assemblée générale est l'affirmation d'une conviction juridique générale, car le principe de non-intervention dont il s'agit est considéré comme l'un des principes fondamentaux de l'ordre juridique international. L'Equateur entend contribuer dans toute la mesure de ses moyens au renforcement de ce principe.

29. De même, mon gouvernement affirme une fois de plus son adhésion totale au principe qui reconnaît à tous les peuples le droit à la libre détermination, qui comprend le droit de se rendre indépendant, le droit de constituer un Etat national, le droit de choisir librement ses systèmes politique, économique et social, le droit d'atteindre son plein développement et le droit de disposer de ses ressources et richesses naturelles. L'exercice du droit à la libre détermination ne saurait entamer le respect de l'intégrité territoriale des Etats. En conséquence, ce droit ne peut être exercé par des minorités locales ou par des territoires au sujet desquels il existe des controverses d'ordre international.

30. Dans le même ordre d'idées, l'Equateur accorde une importance toute particulière aux études relatives aux méthodes d'établissement des faits. L'enquête n'est pas en elle-même un moyen de résoudre pacifiquement les controverses internationales; mais c'est un moyen d'appoint pour tout règlement pacifique ainsi que pour prévenir des controverses et des situations litigieuses. A cet égard, il faudrait continuer d'étudier la possibilité de créer un organisme international spécial chargé de l'établissement des faits. Cet organisme devrait avoir un caractère permanent et être doté d'un statut assez souple pour lui permettre de disposer des services des spécialistes et experts appropriés pour toutes les situations. Le fait qu'un tel organisme existerait antérieurement à l'apparition d'une controverse ou à la négociation d'un accord en garantirait l'impartialité et l'efficacité.

31. L'Equateur maintient sa ferme position anti-colonialiste. Il est convaincu que le colonialisme et la discrimination raciale sont contraires aux bases du droit international et de la Charte des Nations Unies et qu'ils représentent des obstacles au développement de la paix et de la coopération inter-

nationales. A cet égard, je dois exprimer les félicitations de l'Equateur au Comité spécial des Vingt-Quatre pour le travail admirable qu'il accomplit depuis plusieurs années pour assurer le respect de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

32. L'Equateur avait participé à la mise au point du projet de résolution remanié qui a été approuvé en dernière analyse à la cinquième session extraordinaire et en vertu duquel a été créé le Conseil des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain [résolution 2248 (S-V)]. Les groupes afro-asiatique et latino-américain ont, à cette occasion, travaillé assidûment, prouvant ainsi la grande unité de pensée et d'action qui les unit en tant que porte-drapeau de la lutte anticolonialiste. En effet, les pays d'Amérique latine ont pris conscience peu à peu de la nécessité de rechercher, dans ce regrettable épisode du Sud-Ouest africain, une solution harmonieuse et pacifique. A défaut de la coopération de l'Afrique du Sud, la responsabilité des Nations Unies doit s'exercer par la voie de l'administration directe.

33. Les événements qui se sont produits en Rhodésie sont pour nous une source de préoccupations. L'Equateur confirme son appui pour la déclaration de l'Assemblée [1514 (XV)] à l'effet que le peuple du Zimbabwe a droit à la liberté et à l'indépendance. Ayant appuyé la résolution 232 (1966) adoptée par le Conseil de sécurité, mon gouvernement déclare ici qu'il n'y a entre l'Equateur et la Rhodésie aucune relation commerciale, quelle qu'elle soit. Mon gouvernement observe avec sympathie la lutte entreprise par le peuple du Zimbabwe et il est convaincu que la minorité raciste aujourd'hui en place n'arrivera pas à ses fins.

34. Nous ne sommes pas non plus satisfaits de l'attitude adoptée par le Portugal, qui cherche à méconnaître, dans les territoires qu'il administre, l'exercice du droit à la liberté et à l'indépendance, pleinement reconnu pour ces peuples par l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement de l'Equateur réaffirme sa certitude que le Portugal saura se montrer digne de sa tradition historique et trouver la formule la plus acceptable pour rétablir ce droit légitime des peuples administrés par lui.

35. Il faut que se poursuive la promotion internationale par le respect et la défense des droits de l'homme qui continuent d'être violés, parfois d'une manière cynique, en diverses parties du monde. L'Equateur a condamné et condamne toujours toutes les pratiques discriminatoires, notamment la plus détestable de toutes — la politique d'apartheid.

36. Le 16 décembre 1966 a été une journée importante dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies; c'est à cette date que l'Assemblée générale a approuvé les projets de pactes internationaux des droits de l'homme et de protocole facultatif [résolution 2200 (XXI)], fruit de longues discussions à la Troisième Commission et à l'Assemblée générale. Le Président de la vingt et unième session a pu dire à cette occasion:

"Nous reconnaissons tous que la paix elle-même est le droit suprême de chacun. Nous devons donc reconnaître aussi qu'à l'origine de toutes les luttes et de toutes les tyrannies, maintenant comme par le

passé, il y a, sous une forme ou sous une autre, une violation des droits de l'homme." [1496ème séance, par. 64.]

37. Ces paroles expriment une vérité et l'Equateur tient à déclarer ici sa volonté inébranlable de renforcer, tant sur le plan mondial que sur le plan régional, les mécanismes internationaux qui visent à favoriser le respect des droits de l'homme.

38. La coopération internationale en matière économique est une question qui, de l'avis du Gouvernement équatorien, doit retenir au premier chef l'attention des Nations Unies — une attention plus grande encore que celle qui lui est accordée aujourd'hui. L'Assemblée générale a demandé aux pays développés d'atteindre, et si possible de dépasser, à la fin de la Décennie des Nations Unies pour le développement, l'objectif consistant à fournir des ressources correspondant à 1 p. 100 de leur revenu national par habitant aux pays en voie de développement. C'est l'un des nombreux efforts des Nations Unies pour aider les pays en voie de développement. La pauvreté augmente d'une façon gigantesque. Chaque année, près de 3 millions d'êtres humains meurent de faim, tandis que les richesses continuent à s'accumuler entre quelques mains peu nombreuses. Il est navrant de penser qu'à côté de pays infiniment riches économiquement, il y a des peuples entiers qui se débattent dans la misère et la maladie.

39. Les mesures qu'il faut prendre pour conjurer tant d'injustices doivent être radicales. Nous ne pouvons plus nous contenter de discours déclamatoires plus ou moins bien construits. Les peuples réclament des actes, et des actes immédiats et efficaces. C'est une atteinte à la paix que de tarder encore à apporter une solution. M. Paul G. Hoffman, directeur du Programme des Nations Unies pour le développement, a déclaré:

"Malheureusement, jusqu'ici, les progrès vers la réalisation des objectifs de la Décennie ont été plus lents qu'on ne l'avait espéré. Le taux de croissance de la majorité des pays en voie de développement est encore inférieur à 4 p. 100 par an, ce qui est nettement insuffisant — surtout si l'on songe à l'accroissement démographique — pour permettre un relèvement sensible des niveaux de vie et de l'épargne. Le courant annuel d'assistance et de capitaux n'a augmenté que faiblement depuis 1960 et demeure très au-dessous de l'objectif actuel des Nations Unies, qui souhaitent le fixer à 1 p. 100 du produit national brut des pays industrialisés<sup>4/</sup>."

40. Le tableau est donc entièrement décevant. Le Fonds d'équipement des Nations Unies établi en vertu d'une décision de l'Assemblée générale [résolution 2186 (XXI)] a une tâche immense à accomplir. Il importe de souligner que l'assistance que le Fonds doit fournir aux pays en voie de développement devra être apportée conformément aux principes établis dans la Charte des Nations Unies et ne devra pas servir de moyen d'ingérence économique ou politique dans les affaires intérieures des pays qui en bénéficieront. Cette assistance sera en outre compatible avec les

<sup>4/</sup> Paul G. Hoffman, Rapport sur les progrès de la coopération globale, *Chronique mensuelle de l'ONU* (New York), vol. IV, No 3, mars 1967, p. 68 et 69.

désirs des pays bénéficiaires et ne devra comporter aucune condition que ces pays considéreraient comme inacceptable, que ce soit d'ordre économique, politique, militaire ou de toute autre nature. En fournissant cette assistance, il ne faudra en aucun cas méconnaître le droit inaliénable — confirmé par cette assemblée — de tous les pays à exercer une souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles aux fins de leur développement national.

41. L'Equateur a eu l'occasion de signaler à la Réunion des présidents américains à Punta del Este en avril 1967 — par la bouche du Président de la République, M. Otto Arosemena Gómez — les défauts du système actuel d'assistance internationale: crédits liés assortis de conditions inacceptables, de conditions incompatibles parfois avec les droits de souveraineté et d'égalité des Etats; caractère obligatoire de contributions locales dont le montant dépasse les capacités des pays bénéficiaires. L'Equateur, en cette même occasion, a relevé également le déséquilibre existant dans le commerce international. En effet, les pays en voie de développement se voient obligés de vendre leurs produits de base aux prix fixés par les acheteurs, prix qui ne sont ni stables ni rémunérateurs puisqu'ils sont même inférieurs à ceux qui étaient pratiqués pendant la seconde guerre mondiale. Et cependant — a dit le Président de l'Equateur — on constate une augmentation des besoins du public dans ces pays producteurs, et pour les satisfaire, il faut que ces pays acquièrent des machines, des outils et des connaissances techniques dans les pays industrialisés, qui les offrent à des conditions souvent inacceptables.

42. Le Secrétaire général U Thant, en demandant à l'Assemblée générale d'examiner la question relative à l'établissement sur des bases plus solides, compte tenu des besoins actuels et futurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, a demandé instamment que les contributions volontaires annuelles atteignent un niveau qui ne soit pas inférieur à 350 millions de dollars pour 1970. M. Paul G. Hoffman, parlant de cette exhortation, la commente en ces termes: "A une époque où le produit national brut des pays industrialisés s'élève à 1 500 milliards de dollars par an et s'accroît d'environ 50 milliards de dollars par an, il n'est pas sans ironie que ces nations nanties ne soient pas encore disposées à augmenter le volume de leur assistance, en versant les montants relativement peu importants qui seraient nécessaires pour atteindre les objectifs très modestes de la Décennie des Nations Unies pour le développement. On s'en étonne d'autant plus quand on sait que ce qui sera fait dans les dernières années de la présente décennie peut jouer un rôle capital en déterminant les taux de croissance dans les années qui suivront<sup>5/</sup>."

43. L'œuvre des Nations Unies est immense, mais il faut en même temps rappeler que la responsabilité historique des pays industrialisés est sans comparaison dans les annales de l'humanité. Les peuples déshérités ont les yeux fixés sur ces pays dans l'espoir que ces derniers sauront être à la hauteur du devoir qui leur incombe. La lutte pour l'amélioration de la condition matérielle de l'homme, pendant son séjour en ce monde, est le signe de notre temps.

44. L'Equateur a confiance en l'Organisation mondiale; il a confiance en son propre destin et en celui de l'humanité. Les possibilités de l'homme, malgré l'incertitude et l'angoisse dans lesquelles il vit, nous font renaitre à l'espérance d'un monde meilleur où la justice et le droit constitueraient la base d'une coexistence respectueuse et cordiale entre les Etats et où l'on songerait toujours au bien-être de tous les peuples, sans distinction, sans discrimination quelle qu'elle soit, dans l'égalité devant le droit et avec un avenir commun de paix et de liberté.

45. M. GREGOIRE (Luxembourg): En me ralliant à tous ceux qui m'ont précédé à cette tribune et qui se sont adressés à vous, Monsieur le Président, j'ai à cœur de vous féliciter d'avoir été appelé à ces hautes fonctions, et de vous exprimer mes vœux pour la bonne réussite des travaux.

46. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que je vois dans votre élection, non seulement la consécration de vos éminentes qualités d'homme d'Etat et de diplomate, mais également un pas important dans le sens de la coopération internationale, pour laquelle votre pays manifeste une remarquable ouverture d'esprit.

47. Ma délégation tient aussi à rendre hommage à notre Secrétaire général, U Thant, pour les nombreuses tentatives qu'il a entreprises et pour les efforts inlassables qu'il a déployés en faveur de la coopération internationale, et plus particulièrement en vue de restaurer la paix au Viet-Nam.

48. Cela m'amène d'ailleurs à la question la plus importante pour la paix du monde, c'est-à-dire la guerre au Viet-Nam. En abordant ce sujet, même s'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour de cette Assemblée, je ne peux manquer d'évoquer d'abord avec beaucoup d'émotion les souffrances humaines et les destructions matérielles que cette guerre inflige aux Vietnamiens. Le Gouvernement luxembourgeois souhaite ardemment que le rétablissement d'une juste paix permette enfin à ce peuple, après tant d'années de guerre impitoyable, de retourner à une vie normale et de se donner en toute liberté et indépendance, sans contrainte ni ingérence ouverte ou camouflée de l'extérieur, les structures politiques, économiques et sociales de son choix.

49. La seule issue acceptable consiste à notre avis dans une solution négociée du conflit, comme le représentant des Etats-Unis l'a souligné dans son intervention faite au début de cette session [1562ème séance]. Le second élément de l'alternative, c'est-à-dire une escalade militaire de plus en plus poussée de part et d'autre, nous amènerait fatalement à une guerre de plus en plus généralisée avec des risques incalculables pour le sort de l'humanité tout entière. L'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas le droit d'abdiquer sa responsabilité dans cette grave situation. Elle a le devoir d'exprimer sans équivoque et avec force la conviction collective des Nations Unies que la guerre au Viet-Nam doit aboutir à un règlement négocié, et elle doit user de toute l'influence dont elle dispose pour aider à amener un tel règlement.

50. Ce règlement devra tenir compte avant tout du droit du peuple vietnamien à décider de son destin

<sup>5/</sup> Ibid., p. 77.

sans être soumis à l'intimidation, à la subversion et aux pressions militaires, d'où qu'elles viennent.

51. La crise du Moyen-Orient constitue sans doute, avec la guerre du Viet-Nam, le fait le plus dramatique de cette année. S'il est soulageant de constater que les événements guerriers ont cessé, il n'en reste pas moins que la crise, avec tous les problèmes à la fois politiques et humains qu'elle entraîne, se prolonge avec le risque de nouveaux rebondissements.

52. Autant que tous les autres pays du monde, nous sommes vivement intéressés à ce que l'on trouve la voie vers une solution qui, à notre avis, devrait satisfaire à certaines exigences essentielles, formant un ensemble dont les éléments ne sauraient être dissociés. Je les énumère.

53. Premièrement, toute solution doit tabler sur la reconnaissance de l'existence légitime d'Israël et sur le respect du droit du peuple israélien de vivre en paix et en sécurité, dans le cadre d'un Etat politiquement et économiquement viable. N'oublions pas que l'Etat d'Israël est né sous l'égide des Nations Unies, qu'il est reconnu par la très grande majorité des pays du monde et qu'il est Membre de notre Organisation.

54. Deuxièmement, si un retrait des troupes israéliennes s'impose, aucun pays ne pouvant tirer bénéfice d'un conflit armé, il ne peut se faire que sur la base de certaines garanties.

55. Troisièmement, le libre passage à travers les eaux internationales devra être assuré.

56. Quatrièmement, une solution équitable devra être donnée, avec la coopération de toutes les parties intéressées, au problème des réfugiés palestiniens.

57. J'ajouterai notre désir de voir le problème du statut des Lieux saints résolu dans un esprit de liberté et de tolérance, et dans le respect des intérêts que la communauté internationale fait valoir, légitimement, dans cette matière.

58. Nous sommes convaincus qu'un retour pur et simple au statu quo ante sans perspective d'une normalisation durable des relations entre les parties, sans progrès réel vers une pacification véritable, ne contribuerait qu'à rétablir la situation explosive qui a amené cette guerre.

59. Le chemin sera sans doute encore très long jusqu'à une pacification complète, et les obstacles seront nombreux. Mais nous ne désespérons pas qu'un règlement d'ensemble pourra être trouvé, à condition que les deux parties fassent preuve de bonne volonté et de compréhension mutuelle. Nous appuierons bien volontiers tout effort dans la voie de la pacification, qu'il émane des parties, ou, à défaut, d'Etats tiers désireux de prêter leurs bons offices dans ce conflit.

60. Pour essentielle que soit une solution rapide de la crise au Moyen-Orient et de la guerre au Viet-Nam, elle ne doit pas nous masquer un problème plus vaste; celui de l'édification de la paix à l'échelle mondiale.

61. L'action de notre organisation pour le maintien de la paix est loin d'avoir la cohésion et l'efficacité désirables, en raison de la profonde divergence d'opinions sur les problèmes constitutionnels en cause.

Cependant, nous sommes d'avis qu'il ne convient pas d'être trop pessimistes, étant donné que l'Organisation devrait pouvoir faire face, dans un esprit pragmatique, aux problèmes concrets qui pourraient se poser. Il incombe à l'ensemble des Etats Membres d'appuyer l'action des Nations Unies en vue de maintenir la paix. Cela veut dire à notre avis que les charges financières seraient à répartir entre tous d'une façon équitable, selon des critères à établir, tenant compte notamment de la capacité de paiement des Etats Membres.

62. Le maintien de la paix m'amène tout naturellement à parler du désarmement. Dans ce domaine, nous avons fait des progrès au cours de cette année. Certes, nous sommes tous déçus de ne pas en avoir fait davantage. Mais le fait que les deux plus grandes puissances ont pu se mettre d'accord, à Genève, pour présenter en commun le texte d'un projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>6/</sup>, doit être salué comme un pas appréciable dans la bonne direction, malgré certains problèmes restant en discussion et qui devront trouver une solution. Si un large soutien se dessine parmi les pays en faveur d'un tel accord, le mouvement n'est malheureusement pas général. La Chine communiste, en particulier, réclame ce traité, tout en mettant en œuvre un important programme d'essais nucléaires. Cela est assez inquiétant en raison des thèses bien connues défendues par le gouvernement de Pékin.

63. Si un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue un bon pas dans la direction de l'interdiction des armes nucléaires, il faut que ce pas soit suivi d'autres mesures, et cela surtout dans le domaine non nucléaire. Car en matière de désarmement il est de la plus haute importance que les progrès aillent de pair dans le domaine des armes nucléaires et dans celui des armes de type classique. Aujourd'hui, bien des pays voient leur sécurité menacée par des pays qui ne sont pas des puissances nucléaires.

64. Un désarmement réel, portant sur toutes les catégories d'armements, nous semble être réalisable seulement si l'on normalise les conditions politiques et économiques dans le monde.

65. En Europe, la normalisation de ces conditions dépend à la fois d'un tel désarmement et de l'élimination des causes politiques qui ont amené la tension entre l'Est et l'Ouest. Parmi ces causes, la plus importante me semble être le problème allemand. Seule l'élimination d'une situation tout à fait anormale, laissée par la seconde guerre mondiale, pourra amener la consolidation définitive des frontières orientales de l'Allemagne et permettre ainsi de créer en Europe centrale une situation territoriale stable et reconnue de tous.

66. Voilà sans doute le problème politique le plus important concernant la situation européenne, mais ce ne sera pas la seule transformation qui devra intervenir. Il faudra encore que nos rapports avec les pays de l'Est puissent être libéralisés, tant en ce qui concerne les mouvements de personnes que les échanges économiques. Beaucoup a déjà été fait dans cette direction, et nous nous en félicitons, en attendant que la dernière barrière, constituée par un en-

<sup>6/</sup> Documents ENDC/192 et ENDC/193.

semble de conceptions et de pratiques à la fois politiques et économiques, puisse tomber et permettre ainsi le développement d'une véritable liberté des mouvements et des échanges, tant commerciaux qu'intellectuels.

67. Mon gouvernement envisage donc avec un esprit constructif l'évolution des rapports européens. La diminution de la tension, jadis aiguë, est due sans doute à un équilibre relatif entre les systèmes défensifs de deux groupes d'Etats, mais aussi à leur besoin impérieux de paix, et permet d'augurer d'une amélioration progressive des rapports entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale. Il est de la plus haute importance que nous continuions, de part et d'autre, à explorer toutes les possibilités, afin de mettre bientôt un terme à la division de notre continent.

68. La recherche d'un équilibre pacifique entre Etats n'est toutefois pas notre but ultime. Il faut que nous puissions aboutir à une coopération active entre tous les pays. Et je voudrais m'arrêter un instant à l'un des aspects de cette coopération, à savoir l'assistance aux pays en voie de développement. Mon gouvernement y voit une condition essentielle pour l'avenir de la paix dans le monde. Il s'agit pour chacun d'entre nous d'apporter, dans la mesure de ses moyens, une contribution substantielle.

69. La grande tâche du développement a déjà fait l'objet d'innombrables interventions aux Nations Unies. Ces débats ont illustré la gravité du problème, caractérisé par l'extrême lenteur du progrès industriel dans les pays en voie de développement, par l'aggravation de la situation alimentaire mondiale et par l'énorme poussée démographique. Même si certains représentants des pays intéressés ont tendance à rejeter trop facilement sur les pays industrialisés la responsabilité de cet état de choses, il faut admettre que l'aide au développement est insuffisante. Loin d'atteindre le niveau fixé par l'Assemblée générale, elle a malheureusement diminué au cours des derniers temps.

70. Or, quelles que soient par ailleurs les difficultés économiques propres auxquelles doivent faire face les pays industrialisés, il est de leur devoir, et d'ailleurs de leur intérêt, de s'attaquer résolument à un problème qui est vital pour l'humanité tout entière. Les gouvernements auront besoin pour ce faire du plus large appui d'une opinion publique informée et sensibilisée sur l'importance fondamentale de ce problème.

71. Le Gouvernement luxembourgeois, pour sa part, s'efforcera de réadapter sa politique d'aide au développement, tant sur le plan des contributions aux diverses organisations multilatérales que sur celui des programmes bilatéraux.

72. Aussi important que soit le progrès matériel de l'homme, il n'est pas la seule clef du bonheur humain. C'est pourquoi je m'en voudrais de ne pas évoquer brièvement la question des droits de l'homme dans le sens le plus large. Nous attachons une grande importance au maintien et à l'accroissement des droits individuels, à la protection de la famille et à l'élimination de toute forme de discrimination fondée sur la

race, la philosophie ou la religion. Nous sommes fermement partisans du principe de la libre détermination des peuples et nous ne pouvons que déplorer la situation régnant dans certaines régions du globe.

73. Les vœux que je viens d'exprimer et les buts à atteindre que je me suis efforcé de définir très succinctement présupposent l'existence de deux choses: d'un état d'esprit sincèrement universaliste, d'abord, et d'un instrument efficacement adaptable à toutes les situations, ensuite. Qu'en est-il en ce moment? Voilà notre question. Et ce ne sera pas la seule à être posée.

74. En effet, la publicité qu'on est en train de nous faire auprès des masses, enclines encore à nous suivre, ne cesse de me préoccuper. Quand les artisans de l'opinion publique se mettent à provoquer des doutes sérieux au sujet de notre raison d'être, en demandant avec tous les sous-entendus du pessimisme: "A quoi sert l'ONU?" — titre d'un article de journal —, alors je n'arrive plus à esquiver les inquiétudes venant d'un examen de conscience approfondi. Est-ce que nous appliquons encore notre Charte selon les grands mouvements de cœur et d'esprit qui l'ont fait éclore? Quelles en sont les principales règles de conduite? Les acceptons-nous toujours? Regardons de plus près en en établissant la liste.

1) Eliminer, à l'exemple des grandes, les petites guerres, où qu'elles se fassent, parce que même les petites guerres ne sont pas sans influencer sur notre propre destin national;

2) Mettre au ban de toutes les nations tous les guérilleros, ceux de la tactique clandestine, comme ceux de la dialectique ouverte;

3) Remplacer partout, grâce à la force victorieuse de notre bonne volonté, les armes matérielles par les armes diplomatiques;

4) Admettre que la tâche de la diplomatie internationale réside avant tout dans la dissipation de toutes les illusions, et même de celles qu'on nourrit au sein de notre organisation;

5) Se garder de venir commenter ici, du haut de cette tribune, après coup, les événements, alors que nous avons l'obligation de gagner — ou de regagner — prise sur eux;

6) Faire disparaître partout et sans relâche la peur et la violence, qu'elles proviennent de notre insécurité ou qu'elles se rapportent aux luttes raciales;

7) Comprendre enfin que les problèmes non résolus, qu'ils soient d'ordre politique, économique ou social, seront sans pitié pour nous si nous n'arrivons pas à nous décider unanimement à les écarter définitivement;

8) Constaté qu'il est irraisonnable de faire entrer dans l'ONU des nations bicéphales, artificiellement créées, alors que notre mission exige l'unification à la base — et non la division — de tout ce qui, par nature, est unifiable avant son admission dans la famille des nations, l'ONU n'étant pas une sorte d'hôpital pour grands mutilés, mais une entreprise d'activités communes pour tout ce qui, sainement et fortement, du point de vue physique aussi bien que du

point de vue métaphysique, s'évertue à réaliser l'entente parmi les peuples;

9) Et traduire, dans le langage clair et précis des actes, les grandes idées universellement acceptées et insérées dans notre Charte, au lieu de chercher à mettre en pratique, clandestinement, nos arrière-pensées les plus inavouables.

75. Voilà nos responsabilités, les responsabilités de tout le monde. Mais il y en a d'autres. Celles, très particulières, assumées par ceux qu'on appelle les grands, assumées devant l'humanité et devant l'histoire, me paraissent être aussi angoissantes qu'immenses. Les droits de ces grands, cependant, ne sont pas illimités pour autant. Si, à l'égard des petits — dont je suis — ils se plaisent à agir en grands frères, grands frères très aimables quelquefois, chargés d'un travail de garde, peut-être, ils n'ont certainement pas la permission de se méprendre sur la portée de leur autorité auprès de nous, au point de se faire autoritaires, afin d'exploiter à leur profit la faiblesse des uns et l'exiguïté territoriale des autres. L'autorité ne s'exprime pas, ne s'exprime jamais par la force brute; elle le fait par un sens accru des responsabilités et par la bienveillance compréhensible dans la manière de surveiller pour protéger. En permettant à ces seuls grands frères de jouer avec les allumettes, par exemple, ce qui est toujours défendu, interdit aux petits, on n'est pas trop sûr qu'ils soient à l'abri de toute imprudence faite, le cas échéant, pour mettre le feu à l'univers.

76. Il faut donc que leur autorité s'appuie sur quelque chose, qu'elle s'appuie sur la sagesse. Or, la sagesse active n'est ni une vertu ni une qualité naissant de certaines dimensions géographiques ou démographiques. Elle s'acquiert en fonction d'une quatrième étendue, qui est spirituelle. Les plus petits n'en sont pas exclus. Et les plus grands n'en sont pas nécessairement les tenants. Et — je m'excuse de la parenthèse que je viens d'ouvrir — quand chez moi je parle de cette sagesse, il m'arrive parfois d'être interrompu par l'un ou l'autre des auditeurs prompt à me poser une question: Mais ce "machin-là", ce quelque chose d'invisible et d'impalpable auquel vous octroyez le nom faussement prometteur de sagesse, qu'est-il au fond? Bien sûr, je pourrais répondre qu'il s'agit d'une richesse, d'une richesse morale et intellectuelle que chacun croit posséder en abondance, alors que cette marchandise n'est pas tellement courante, puisque dans la réalité, dans la réalité tragique de tous les jours, c'est elle qui manque le plus. Certes, cette réponse ne les satisferait pas. Voilà pourquoi j'ai coutume de leur dire, en essayant de me faire comprendre par métaphore, que cette sagesse est par excellence le sens du jugement puisé à parts égales, et à l'aide du récipient de la vérité, dans les profondeurs de la raison bien formée et dans celles du bon sens inné.

77. Il faut que les trois éléments — la vérité, la raison et le bon sens — se réunissent pour que la sagesse puisse se faire et s'exprimer. On ne peut pas remplacer l'un par l'autre ou l'un par autre chose, la vérité par exemple par le mensonge, le mensonge étant tout naturellement poreux et donc inapte à capter et à retenir ce qui est fluide, et nous n'avons pas le droit de faire confondre la raison par un

préjugé quelconque, ce préjugé fût-il ratiocinant au plus haut degré. Nous n'avons pas le droit de remplacer le bon sens par un entêtement passionnel qui se nourrit surtout d'erreurs. Là où ces trois éléments ne sont pas réunis, il n'y a pas de sagesse, mais il y aura certainement seulement une sorte de caricature qui emprunte à l'hypocrisie certains des aspects de la sagesse. Mais là où les trois composants, au-delà de leur processus d'intégration, arrivent à former une entité, un phénomène admirablement simple, le phénomène de la sagesse se fait efficace dans toutes les splendeurs de la modestie.

78. Mais cette sagesse fait valoir une loi à laquelle personne, aucun homme de valeur, de bonne valeur, ne peut se soustraire. Cette loi impose, exige le dialogue, mais un dialogue qui veut que l'on sache écouter raisonnablement et aimablement, c'est-à-dire par la raison et par la bonne volonté, et qu'on sache encore se faire écouter de la même manière.

79. C'est à cette sagesse qu'il s'agit donc de faire appel, même et surtout lorsque nous avons recours aux textes de notre charte, afin d'en tirer le plus de profit possible. Notre secrétaire général a raison de remettre en évidence, par la meilleure des pratiques, l'alinéa 2 de l'Article 28. Mais qu'il ne s'arrête pas à ce seul renouveau, qu'il entreprenne tout pour redonner une âme aux paragraphes, car les lettres mortes d'un texte de base se font trop facilement les génératrices de plans mort-nés. Ce qui est fait pour la vie doit être vivant, par l'esprit et dans l'esprit, afin de pouvoir évoluer avec les vivants et s'adapter aux exigences du jour, en servant des vivants.

80. La sagesse dont je viens de parler, au plus fort de sa manifestation, aime à écouter la sagesse. Ainsi, les grands sages prêteront je l'espère l'oreille aux petits sages, et vice versa. On peut aisément le faire ici, au prodigieux marché de la sagesse des peuples, où les valeurs se trafiquent au niveau le plus élevé et à l'échelle la plus vaste.

81. Telle, au moins, pourrait être notre entreprise; et si l'on demande à quoi sert l'ONU, il faut répondre: à cela, précisément, à cet échange ininterrompu, instauré et intensifié, pour qu'à la fin il puisse en sortir quelque chose d'admirable. Ou encore: à quoi sert l'ONU? Eh bien, elle sert à servir: à servir l'humanité, l'humanité tout entière par les inépuisables moyens d'un humanisme virulent, contagieusement sensible aux proclamations, sur le plan international, des impératifs de la paix, de la justice et du bien-être en progression.

82. Voilà notre vraie profession de foi.

83. M. ZOROME (Haute-Volta): Monsieur le Président, la Haute-Volta s'associe pleinement aux félicitations qui vous ont déjà été adressées à l'occasion de votre brillante élection. L'expérience considérable que vous avez des Nations Unies et l'autorité qui vous est incontestablement reconnue vous qualifient tout particulièrement pour présider les débats importants de la vingt-deuxième session ordinaire de notre organisation. Nos félicitations vont également aux autres membres du bureau et aux présidents des commissions. Nul doute que la compétence de l'équipe ainsi constituée, jointe à sa clairvoyance, à sa sagesse et

à ses talents de conciliation, ne constitue un gage combien réconfortant de plein succès à nos travaux. Nous voulons voir dans votre élection, Monsieur le Président, un signe des temps; en effet, c'est la première fois qu'un éminent représentant d'un pays socialiste est appelé à diriger nos travaux.

84. Par ailleurs, notre profonde gratitude va au Président de la vingt et unième session de l'Assemblée générale, M. Pazhwak, et à tous ses collaborateurs, dont la riche compétence a constamment mérité l'admiration et la sympathie de tous. Ma délégation voudrait aussi rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général, U Thant, dont le rôle dans la recherche de la paix entre les nations lui a valu une admiration quasi unanime. Son deuxième mandat confirme qu'il est l'homme dont notre monde actuel a besoin, ce monde où le vrai bonheur de tous les peuples exige une meilleure connaissance mutuelle et une loyale confrontation de leurs réflexions sur les grands problèmes internationaux. C'est pourquoi ma délégation voudrait vous faire partager les soucis que lui inspirent les graves préoccupations de notre communauté internationale, à un moment qu'elle considère comme un tournant décisif de son évolution.

85. Avec un ordre du jour aussi chargé et aussi important, auquel est venu tout récemment s'ajouter le problème "hautement prioritaire" posé par la crise du Moyen-Orient, il nous a paru plus constructif et plus utile de limiter nos réflexions aux problèmes de l'heure qui nous semblent être les plus brûlants et dont la solution détermine la paix et la sécurité internationales: il s'agit de la solidarité internationale, qui doit se traduire en actes concrets, en volonté effective de barrer la route au sous-développement et à ses désastreuses conséquences; il s'agit de la coexistence dans une paix stable et une sécurité garantie, coexistence qui doit servir de base aux relations entre les peuples et les nations; il s'agit enfin de la survie même de notre organisation, qui doit adapter son esprit et ses instruments à l'évolution du monde contemporain.

86. Lorsque les jeunes Etats indépendants devaient mesurer, pour la première fois, les énormes responsabilités qu'il leur fallait assumer, ils se sont trouvés aux prises avec les problèmes de la grande ère révolutionnaire où ils étaient plongés: organisation politique et administrative appropriée, conjoncture économique, éducation et science, structures sociales, etc. Devant ces problèmes d'une complexité sans égal, les nouveaux membres de la famille des Nations Unies, compte tenu tout particulièrement de leur caractère de sous-développés, se devaient de faire preuve de beaucoup de réalisme et de sagesse. Ils se devaient de fonder leur idéal sur la grande vérité qui veut que tout développement durable requière une administration éclairée, honnête et dévouée au bien commun, une organisation rationnelle du travail, l'usage prudent et sage des ressources et une mobilisation de toutes les forces vives, de façon libre mais efficace, pour faire les recherches les plus urgentes; l'horreur profonde de la corruption administrative, de la concussion, de l'oisiveté injustifiée et prolongée; enfin la condamnation systématique du favoritisme, du gaspillage, de l'ostentation et de la discrimination. Ainsi, dès l'aube de leur indépen-

dance, il fallait aux nouveaux Etats souverains cette saine mentalité en faveur de leur construction nationale: en somme une solide éthique du développement.

87. Mais il nous faut être honnêtes et vrais et reconnaître que, malheureusement, dans le domaine si important qu'est le développement national, certains jeunes Etats n'ont pas toujours su prouver que l'éthique devait pouvoir assumer ses pleines responsabilités et jouer son rôle normatif. Cette preuve s'est révélée très insuffisante dans bon nombre de cas, ce qui a conduit certains régimes politiques à des convulsions qui ont, soit gravement perturbé la stabilité des Etats en question et celle de leurs voisins, soit permis de réorienter la marche de ces Etats en adaptant, avec un courage parfois héroïque, les moyens dont ils disposent au but qu'ils veulent atteindre grâce à une appréciation plus saine des réalités.

88. Ce que l'on a appelé la vague des pronunciamientos et des coups d'Etat militaires en Amérique latine et en Afrique s'explique par la nécessité de réajustements par suite de la détérioration des situations intérieures et de la démission de certains responsables.

89. En Haute-Volta, la révolution du 3 janvier 1966, due à un sursaut populaire, procède de cette même nécessité. Mais elle est intervenue dans un contexte politique et régional tel que les profanes et les observateurs peu avertis de nos réalités ont pu la ranger trop vite dans la cohorte des "coups d'Etat militaires" qui ont secoué l'Afrique ces dernières années. Il est particulièrement important de souligner qu'il ne s'agissait ni d'un coup d'Etat militaire (il n'y a eu, à aucun moment ni à aucun niveau, volonté concertée de l'armée de s'emparer du pouvoir) ni d'un caprice des citoyens voltaïques, mais d'un impératif né de la salutaire exigence de l'heure, de la sagesse et du bon sens populaires. Rappelons également que le caractère pacifique de ce changement de régime a forcé l'admiration de tous les observateurs impartiaux souhaitant vraiment le bien de la Haute-Volta. Mais, pour ce pays, ce fut un moment particulièrement favorable pour discerner ses amis authentiques.

90. Quels qu'aient été les jugements et les attitudes qui en découlent, les nations de bonne volonté découvrent à présent, avec une satisfaction sans cesse accrue, que le 3 janvier 1966 a apporté à la Haute-Volta un gouvernement et des chefs politiques fermement résolus à prouver que, dans le domaine si important du développement national, l'éthique doit assumer ses pleines responsabilités et jouer son rôle normatif. Le pouvoir intérieur, dont la force et la stabilité ne sont plus à créer, entreprend de vigoureux efforts en vue de promouvoir le développement harmonieux de la jeune République: assainissement de la situation financière, liquidation des dettes publiques, restauration de la confiance dans le monde des affaires, mesures d'abattement des salaires, contributions patriotiques, réduction des dépenses de l'Etat, etc. Les Voltaïques ont compris, et ils acceptent avec courage et générosité de durs sacrifices pour le salut de leur nation: une véritable école où l'on découvre en profondeur la riche notion du bien commun. Le gouvernement a, d'autre part, acquis la conviction qu'un plan national de développement économique et social est un impératif catégorique. Un effort d'intégration

de nos activités économiques avec les pays voisins est poursuivi afin de renforcer les complémentarités déjà existantes. A cet égard, la Haute-Volta est pleinement disposée à jouer son rôle de plaque tournante en Afrique de l'Ouest. Le Président de la République, le général Sangoulé Lamizana, a déclaré:

"Notre souci le plus grand est de mettre en œuvre, pour notre pays, une économie du développement, par des investissements accrus, aussi bien privés que publics, par une production accrue, par une commercialisation accrue, par une efficacité accrue des actions de l'Etat. Pour tout cela, nous n'épargnons aucun effort."

91. L'aide apportée à la Haute-Volta par les nations amies est déterminante pour sa remontée économique; aussi saisissons-nous cette occasion pour rendre hommage à tous les Etats qui ont compris le rôle réconfortant de l'amitié aux heures douloureuses. L'exécution du plan-cadre est conçue de façon à dépendre largement des efforts et des sacrifices que nous avons consentis et que nous consentirons, car la vie même de la nation est à ce prix. Nous constatons chaque jour que, pour sortir du cercle vicieux du sous-développement, nous devons avant tout compter sur nous-mêmes et sur nos propres ressources. La faiblesse de l'assistance multilatérale constitue pour nous un handicap très sérieux, compte tenu de la complexité de son intervention et de la lourdeur décourageante de sa procédure.

92. Dans son ascension économique, les épreuves que connaît la Haute-Volta contribuent tout logiquement et tout légitimement à tracer les sentiers de sa politique extérieure, qui comporte:

a) Le réalisme avant tout, la politique du possible; d'où des décisions promptes en vue d'adapter toute notre diplomatie à la réalité nationale en la modelant à la mesure de nos responsabilités et de nos possibilités financières;

b) La nécessité d'éviter toute discrimination arbitraire dans la coopération tant avec les nations africaines qu'avec les autres nations;

c) La nécessité de tendre une main fraternelle aux peuples du monde entier, à commencer par les peuples frères d'Afrique, sous réserve, naturellement, que l'égalité la plus totale soit observée et que soient respectées la souveraineté et la dignité voltaïques;

d) Une diplomatie de franchise et de bon sens débarrassée de tout complexe;

e) Au sommet de tout cela, la ferme conviction qu'il est possible de créer un monde solidaire à la condition que tous les Etats veuillent bien travailler aux intégrations nationale, régionale, continentale, cet élargissement permettant alors d'escompter une vraie solidarité mondiale. C'est dans cette conviction qu'il faut rechercher la cause de notre appartenance aux diverses organisations régionales et interrégionales.

93. C'est, à notre avis, dans cette optique que le monde a créé l'Organisation des Nations Unies. En créant l'ONU, en y adhérant, nous avons pris l'engagement solennel de coexister en paix et en fraternité. D'autre part, des découvertes extraordinaires et

variées ont permis de doter notre monde de mille facilités de commodité et de bien-être; il nous semblait que nous n'avions qu'à profiter tranquillement de tout cela pour vivre un peu plus heureux. Hélas, depuis plus de 20 ans — étrange logique — nous nous combattons; plus de 50 guerres ont secoué et secouent encore le monde entier. Quelle cruelle déception!

94. Mais, au fond, pourquoi tant d'illogismes et de contradictions? Deux raisons peuvent être avancées: rapport des pays riches avec le tiers monde; rapport des grandes puissances entre elles.

95. A une époque où les peuples ne peuvent plus s'ignorer, où le paupérisme est un scandale de l'humanité et où les découvertes techniques permettent de mettre en valeur les richesses de notre planète, comment peut-on concilier le spectacle douloureux des pays en voie de développement, qui luttent désespérément pour s'arracher à leur malheureux destin, avec celui qu'offrent les pays nantis, auxquels l'opulence et le désir de découvrir les immensités extra-terrestres semblent faire oublier la misère qui hante les deux tiers de l'humanité? Le sous-développement porte en lui-même, partout où il existe, des germes de conflit qui contribuent à aggraver les tensions internationales actuelles.

96. Dans les conditions présentes, l'aide que certains pays riches donnent aux pays sous-développés paraît elle-même créer plus de tension qu'elle n'en apaise; car, même sous les formes les plus généreuses, elle reste encore trop manifestement subordonnée aux intérêts des gouvernements donateurs. Peu de pays riches ont su résister à la tentation d'utiliser leur aide comme un moyen de pression, voire de chantage, sur les pays pauvres, allant parfois jusqu'à dénoncer les accords et suspendre la fourniture de l'aide lorsque le gouvernement du pays bénéficiaire leur semble manifester trop d'indépendance. Ainsi conçue et pratiquée, l'aide aux pays en voie de développement accroît parfois l'hostilité de ces pays envers les pays nantis au lieu de servir de base à une collaboration fructueuse.

97. Les pays en voie de développement déplorent particulièrement les conditions dans lesquelles les pays industrialisés achètent leurs produits de base. Faute d'une organisation convenable des marchés — malgré d'ailleurs les recommandations très pertinentes et opportunes de la CNUCED —, les prix subissent des variations brutales et imprévisibles qui bouleversent périodiquement l'économie fragile des pays producteurs. En outre, aussi paradoxal que cela puisse paraître, le niveau général des prix de ces produits ne cesse de baisser, alors que les produits manufacturés sont de plus en plus chers. Cette détérioration accélérée des termes de l'échange contribue à creuser le fossé entre riches et pauvres. En plein XXème siècle, nous constatons que les deux tiers de l'humanité ne disposent pas, par an, de ce que l'autre tiers gaspille par mois.

98. D'autre part, le montant de l'aide actuellement distribuée est sans aucun rapport avec ce qui serait nécessaire pour améliorer sensiblement la situation du tiers monde. Les pays riches ont certainement des ressources suffisantes pour fournir aux autres une aide plus substantielle. La preuve en est que l'essai

d'un seul engin balistique moyen revient à peu près à 6 millions de dollars, soit environ l'équivalent de ce qu'il faudrait pour fournir des logements à 1 500 familles sans abri; la preuve en est qu'en 1957, une grande puissance a dépensé plus d'un milliard de dollars pour les engins balistiques à longue portée, soit l'équivalent du budget de certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pendant près d'un quart de siècle; la preuve en est que les deux géants se préparent à dépenser des sommes fabuleuses dans le perfectionnement de leurs systèmes de défense respectifs; la preuve en est que plus de 200 milliards de dollars ont été dépensés l'an dernier pour les armements, soit 10 p. 100 en valeur de la production mondiale. L'escalade dans la folie collective atteint chaque jour des proportions inquiétantes; la preuve en est que, selon des sources dignes de foi, les Etats-Unis vont dépenser à peu près 27 milliards de dollars pour soutenir leur effort de guerre au Viet-Nam. Tout cet argent et toutes ces énergies sont dépensés pour préparer des massacres, ou plutôt pour le simple plaisir de jouer avec le feu. Ce drame est d'autant plus poignant que se perfectionnent ces engins de mort et que nous assistons, comme hypnotisés ou désabusés ou impuissants, au cheminement vers cette apocalypse nucléaire.

99. Pourtant, il existe et il se multiplie des signes qui sont pour nous des raisons de croire que tout n'est pas perdu. Des unions régionales naissent ou se développent, basées sur des complémentarités d'ordre économique; de vastes mouvements de solidarité se déclenchent, parfois spontanément, pour secourir des hommes en danger de mort. Nous devons les encourager dans leurs efforts méritoires pour soulager la misère des déshérités et des "damnés de la Terre".

100. Que dire du danger que représente pour l'humanité la conduite des attardés de notre siècle? En effet, l'incompréhension internationale a pris une forme aiguë: le racisme. En plein XXème siècle, il est inadmissible que des peuples qui se disent "civilisés" entretiennent et alimentent la folie d'une conception inégalitaire des êtres humains. L'odieuse politique de l'apartheid pratiquée par les autorités fascistes de Pretoria et ceux qui les imitent à pas lents mais sûrs ne fait honneur ni aux peuples dits civilisés ni à notre temps.

101. Dans la conjoncture actuelle, où les relations internationales sont caractérisées par une tension chronique qui gêne le développement de rapports amicaux entre les Etats, les intérêts financiers que l'on ne saurait dissocier des gouvernements et des pays d'où ils viennent entreprennent des opérations d'envergure contre la souveraineté et l'intégrité territoriales de certains Etats indépendants. La pratique criminelle des mercenaires constitue une menace constante à la paix et à la sécurité d'une partie de l'Afrique dont le seul crime est d'être nantie de ressources naturelles considérables. L'Afrique méridionale est tout entière sujette aux activités criminelles des mercenaires qui, en Rhodésie et en Afrique du Sud, ont eu plus de succès qu'au Congo.

102. En effet, quelle différence y a-t-il entre les agissements des mercenaires qui harcèlent le Congo et le comportement de ceux qui se sont emparés du

pouvoir en Rhodésie? La seule différence réside dans le fait que les activités de Ian Smith et de sa cohorte étaient implicitement cautionnées par la puissance tutrice qui, visiblement, n'a rien fait pour les en dissuader. Nous ne cesserons jamais de condamner avec la même vigueur les régimes racistes de Salisbury et de Pretoria, ainsi que tout courant d'idées ou toute action qui les favorisent directement ou indirectement. Ma délégation espère qu'à cette vingt-deuxième session l'Assemblée générale demandera au Conseil de sécurité de prendre toutes mesures nécessaires en vue de réinstaurer la légalité en Rhodésie, tirant enseignement de l'échec lamentable des prétendues sanctions qui ont été adoptées jusqu'ici.

103. Quant au problème que pose le Sud-Ouest africain, ma délégation constate avec une profonde préoccupation la nonchalance avec laquelle le Conseil qui a été institué s'acquitte de ses responsabilités; nous voulons attirer l'attention de ce conseil sur le fait que le Sud-Ouest africain devra accéder à l'indépendance "au plus tard en juin 1968" [voir résolution 2248 (S-V)].

104. La situation qui existe dans les territoires sous domination portugaise nous préoccupe également. Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre appui sans réserve aux vaillants combattants des marais du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée (Bissau).

105. Avant de conclure, nous voudrions encore ajouter quelques mots.

106. Deux géants dominent notre monde; il ne s'agit pas de l'Ouest et de l'Est. Il ne s'agit pas de Washington et de Moscou; il s'agit de la peur et il s'agit de l'espoir; la peur de la puissance destructrice de l'homme qui ne connaît pratiquement plus de limite, et l'espoir que des millions d'affamés mettent dans le développement de la solidarité internationale dont les progrès sont si lents. Le thème central de l'existence de notre génération, c'est ce périlleux cheminement dans l'étroit couloir qui sépare la peur de l'espoir.

107. Jusqu'en 1945, on a pu maintenir la fiction que la guerre ne touche que les combattants actifs ou simplement les installations de guerre. Cette fiction a disparu pour toujours dans le champignon qui s'est élevé au-dessus d'Hiroshima. Désormais, ceux qui se considèrent comme les défenseurs du bien doivent admettre qu'ils utilisent des armes incapables de faire la distinction non seulement entre les hommes, mais aussi entre les nations et les races. L'homme paraît se trouver devant une impasse: la menace du suicide thermonucléaire a déjà soulevé de grandes vagues d'indignation dans la plupart des pays, quel que soit leur système politique. Cependant, même si l'opinion mondiale était suffisamment alertée et obligeait ainsi les grandes puissances à renoncer à provoquer une conflagration générale, un salutaire impératif demeurerait vivant: le recours à la négociation.

108. Les événements douloureux dont le Sud-Est asiatique est le théâtre constituent l'un des obstacles majeurs à la détente dans les relations internationales. Nous assistons à l'ingérence de l'une des plus grandes puissances militaires des temps modernes dans les affaires intérieures du peuple vietnamien. Les mas-

sacres systématiques qui ont lieu quotidiennement sous nos yeux constituent un signe de l'impuissance de notre organisation à imposer une solution négociée à un problème politique.

109. Il faut donc arrêter les bombardements afin de créer une atmosphère de détente susceptible d'assurer le succès des étapes suivantes qui seraient: retrait des troupes étrangères, puis référendum contrôlé par une instance internationale en vue d'une réunification du pays. Ce retour aux Accords de Genève de 1954 est d'autant plus urgent et plus impérieux que les Etats-Unis eux-mêmes, par la voix de leur représentant permanent à l'ONU, M. Goldberg, ont exclu toute solution militaire et reconnu la nécessité d'une solution politique. Le monde entier attend des Etats-Unis qu'ils fassent le premier pas, car leur sens de la responsabilité dans la solution du conflit doit être à la mesure de leur puissance et de leur influence.

110. Ma délégation exprime sa profonde sympathie aux populations éploquées du Viet-Nam. Nous espérons que ce vaillant peuple connaîtra bientôt la paix à laquelle il aspire depuis un quart de siècle. Le gouvernement et le peuple vietnamiens sont reconnaissants au Secrétaire général des Nations Unies des efforts qu'il ne cesse de déployer pour mettre un terme au conflit par une solution négociée.

111. Quant à la question du Moyen-Orient, ma délégation invite instamment les parties au conflit à trouver des solutions rationnelles aux problèmes ci-après: reconnaissance du droit d'Israël à l'existence; réintégration des réfugiés; retrait des forces israéliennes aux frontières d'avant le 5 juin 1967; règlement du statut de Jérusalem de concert avec les parties intéressées et conformément aux résolutions [2253 (ES-V) et 2254 (ES-V)] adoptées à la cinquième session extraordinaire d'urgence.

112. Comme chaque année, nous voici à nouveau réunis pour faire un diagnostic sur notre monde et proposer des remèdes urgents et efficaces. Il est un problème important que nous devons aborder cette année avec franchise malgré les réelles difficultés qu'il présente: de quels moyens notre organisation dispose-t-elle ou devrait-elle disposer pour faire appliquer les décisions qu'une fois de plus nous prendrons ici, parfois même à la quasi-unanimité des Etats Membres? Dans l'introduction à son rapport [A/6701/Add.1], le Secrétaire général n'est pas optimiste: pour lui, l'année 1967 risque d'être une mauvaise année pour l'Organisation des Nations Unies. Il nous appartient de faire en sorte qu'elle se termine bien, pour corriger la mauvaise impression d'un homme aux lourdes responsabilités dont nous devons soutenir et prolonger les efforts en ne lui ménageant pas notre collaboration.

113. En effet, que constatons-nous? Une évolution dangereuse de cette instance suprême de la paix. S'il est incontestable que l'Organisation des Nations Unies a pu désamorcer un certain nombre de bombes et a pleinement joué jusque-là son rôle de baromètre politique du monde, on doit regretter que, de plus en plus, elle donne des signes d'essoufflement, s'enlise dans une fâcheuse impuissance et une réelle inefficacité.

Les perspectives d'une révision nécessaire de la Charte, les déceptions et le désenchantement que traduisent certaines déclarations, ne cessent de nous alarmer. Pourtant, nulle autre tribune ne peut servir autant à rapprocher les nations dans un effort concerté pour améliorer le climat international. Pour survivre et jouer pleinement son rôle, l'Organisation des Nations Unies doit adapter son esprit et ses structures aux impératifs de notre temps, sinon elle serait incapable de décourager les forces obscures qui voudraient la détruire.

114. Non seulement nous devons réaffirmer notre volonté et notre détermination de coexister dans la paix et dans la fraternité, mais aussi et surtout nous devons traduire cette volonté dans les faits. Nous devons doter l'Organisation des moyens nécessaires pour qu'elle puisse, le cas échéant, imposer ses décisions; nous devons aussi tenir nos engagements, faute de quoi on assistera chaque jour à un effritement de son autorité et on s'acheminera lentement mais sûrement vers une négation pure et simple de son utilité.

115. Il ne s'agit pas là d'une simple vue de l'esprit. En effet, 200 000 Blancs en Rhodésie continuent de fouler aux pieds des décisions "historiques" prises par notre communauté internationale. Les attardés de l'apartheid continuent de maintenir dans la pire des servitudes nos frères noirs et accentuent chaque jour davantage les mesures criminelles de génocide. Le Portugal et l'Afrique du Sud continuent de promener dans cette enceinte leur superbe en échangeant des sourires complices parce qu'ils nous sentent incapables de faire aboutir des dizaines de résolutions prises à la quasi-unanimité. Enfin, pour prendre un exemple tout récent, Israël se refuse à appliquer des résolutions adoptées sans une seule opposition. Tout cela ne nous semble pas de bon augure. Il nous paraît chaque année plus insolite de sacrifier notre temps au rite devenu immuable des grands discours sans efficacité. Si nous nous y soumettons, c'est parce que nous gardons l'espoir que notre faible avertissement sera entendu.

116. Au terme de ces réflexions, ma délégation voudrait redire que le monde doit œuvrer pour la survie du droit de chaque peuple à sauvegarder son unité; le monde doit faire appel à son génie pour que cessent les tragiques rendez-vous au détriment des Etats tiers. Nous formulons des vœux ardents de plein succès pour les travaux de notre Assemblée. Qu'à l'issue de nos présentes activités, nous soyons tous armés de la salutaire conviction que la paix est exclusivement fondée sur la justice, la coopération et le consentement de tous les peuples de la Terre. Les nations sont, à présent, condamnées à vivre ensemble, et il n'y a pas d'autre choix que de vivre ensemble dans le respect mutuel, la tolérance et l'entraide. La guerre n'est pas plus le destin inéluctable de l'humanité que la paix n'est un cadeau du plus fort. L'Organisation des Nations Unies devra renforcer son autorité morale et son prestige international pour mieux répondre aux difficiles exigences des temps modernes. Puissent les générations futures être les heureuses bénéficiaires du fruit de nos réflexions.

*La séance est levée à 17 h 10.*